

- **VILLE de VALOGNES** -

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 29 FÉVRIER 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le VINGT-NEUF du mois de FÉVRIER, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle Henri Cornat, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire**.

Etaient présents : **M. Jacques COQUELIN, Maire,**
MM. Christian LAMOTTE, Jacky MOUCHEL, Mmes Anne-Marie GOLSE, Odile SANSON, MM. Sylvain CAILLOT, Hubert VARIN, Adjoints au Maire
M. Gérard BRÉBANT, Conseiller Municipal Délégué,
MM. Jean-Marie LOSIO, Jean-Paul LEDU, Lucien LECERF, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Ghislaine DENNEBOUY, Claudine COQUELIN, M. Jean-Louis VALENTIN, Mmes Elisabeth LEBRÈNE, Patricia BELLOT, M. Edouard ROULLAND, Mme Joséphine LALLEMAND, M. Fabrice RODRIGUEZ, Mme Sylvie HERVIEU, M. Didier GOUJON, Mme Ingrid DESRUES, M. Robert RETOUT, Mme Sylvie BÉCHET, M. Clovis LE MAGUET, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : **M. Pierre COURSIER, Conseiller Municipal Délégué (pouvoir à M. Gérard BRÉBANT), Mme Marilyne MEYNE, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme Odile SANSON), Mme Sabrina SPASSEVITCH, Conseillère Municipale (pouvoir à M. Robert RETOUT).**

Mme Joséphine LALLEMAND a été désignée Secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/02/2016
Date d'affichage du compte rendu : 02/03/2016
Nbre de Conseillers en exercice : 29
Nbre de Conseillers présents : 26
Nbre de Conseillers votants : 29

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 29 février 2016 à 18 heures

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Prêt d'œuvres au musée Thomas Henry de Cherbourg en Cotentin.

Dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « Félix Buhot, peintre d'atmosphères » qui se déroulera du 9 juin au 11 septembre 2016, le Musée Thomas Henry de Cherbourg en Cotentin a sollicité le prêt de tableaux de Félix Buhot et d'Auguste Boulard.

Sur avis de la Commission Culture - Patrimoine réunie le 11 février 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** le prêt de onze tableaux de Buhot et d'un tableau de Boulard et la signature avec le Musée d'un formulaire de prêt par tableau.

2. Bibliothèque Départementale de la Manche - Passation de convention.

Sur avis de la Commission Culture - Patrimoine réunie le 11 février 2016, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation d'une convention avec le Conseil Départemental de la Manche afin de poursuivre le partenariat avec la bibliothèque départementale de prêt, permettant d'offrir aux usagers de nouveaux services et de faire bénéficier le Personnel de l'offre de formation.

3. Saison culturelle 2016-2017 - Passation de conventions.

Comme chaque année, la programmation culturelle est diversifiée et « Figures de femmes » sera le thème du Salon du Livre.

Afin d'annoncer la programmation de cette saison, le service culturel de la ville édite chaque année une plaquette de présentation. Pour la réalisation de ce projet, trois graphistes ont été consultés.

Sur avis de la Commission Culture - Patrimoine, réunie le 11 février 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** la passation des contrats et conventions nécessaires à la mise en place de ce programme d'actions culturelles et à la réalisation des supports de communication.

4. Rénovation de la toiture de l'Hôtel de Thieuville - Dépôt de permis de construire.

Par délibération du 26 janvier 2016, le Conseil Municipal a validé le projet de rénovation de la toiture du Musée de l'Eau-de-vie et des Vieux Métiers - Hôtel de Thieuville.

Cet édifice étant inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques, ces travaux sont réglementés par l'article R 421-16 du Code de l'Urbanisme et nécessitent en conséquence le dépôt d'un permis de construire.

Sur avis de la Commission Finances - Développement local - Administration générale réunie le 23 février, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** le Maire à dater, signer et déposer la demande de permis de construire correspondante.

5. Marché de fourniture de gaz - Adhésion à un groupement de commandes.

Aux termes de l'article 25 de la loi du 17 mars 2014, relative à la consommation de gaz, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel pour les consommateurs non domestiques dont le niveau de consommation est supérieur à 200MWh/an ont été supprimés au 31 décembre 2014. Les pouvoirs adjudicateurs ont donc l'obligation de procéder à leur achat de gaz en application du code des marchés publics.

Par délibération du 2 juillet 2015, la Ville de Valognes a attribué la fourniture de gaz à « Gaz de Bordeaux » pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2016. Il convient donc de relancer une nouvelle consultation pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2019, et l'UGAP a mis en place à cet effet un dispositif d'achat groupé.

Sur avis de la Commission Finances - Développement Local - Administration générale, réunie le 23 février, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** pour intégrer le dispositif d'achat groupé de gaz, proposé par l'UGAP et **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir, le marché de fourniture de gaz et toutes pièces s'y rapportant.

6. Disposition concernant le personnel communal - Mise en place d'une astreinte technique.

Dans le but d'assurer les interventions sur le domaine public en dehors des horaires habituels de travail du personnel, suite à des accidents de circulation ou autre évènement pouvant mettre en danger les usagers, il est proposé la mise en place d'une astreinte technique, assurée par les Agents du Service Voirie - Propreté de la ville. Les Personnels concernés bénéficieront de l'indemnité d'astreinte selon le barème applicable à la filière technique et les interventions donneront lieu au paiement d'heures supplémentaires.

Sur avis favorable du comité technique lors de sa réunion du 2 février 2016 et après examen par la Commission Finances – Développement local – Administration générale réunie le 23 février, le Conseil Municipal, à l’unanimité des Membres présents ou représentés, **DÉCIDE** la mise en place d’une astreinte au sein des Services Techniques Municipaux à compter du 1^{er} mars 2016.

7. DÉBAT D’ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016

L’année budgétaire est rythmée par plusieurs étapes qui concrétisent l’expression de la politique municipale. Le budget est l’outil essentiel qui conditionne la réalisation d’un programme d’actions pour la Collectivité. Le Débat d’Orientation Budgétaire est la première étape de ce cycle.

Institué par la loi du 6 Février 1992, obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants, il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget.

Les autres étapes de la vie budgétaire communale sont :

- Le budget primitif qui en découle et qui traduira les orientations du débat.
- Les décisions modificatives, qui interviennent en cours d’exercice et permettent d’opérer les ajustements par rapport au budget primitif, en fonction des aléas de la vie de la cité (recettes et dépenses).
- Le compte administratif, qui arrête les comptes de l’année précédente, et son pendant, le compte de gestion du Trésorier, Receveur Municipal.

LES OBJECTIFS DU DÉBAT

C’est un moment privilégié, avant la discussion du budget en lui-même, pour aborder la politique proposée par l’équipe municipale, pour tracer les grandes lignes des actions à mener sur l’année, et dégager, dans une perspective pluriannuelle, les orientations pour les exercices suivants.

C’est l’occasion pour l’assemblée,

- de s’informer sur la conjoncture économique en général, et de prendre connaissance des éléments de la loi de finances qui ont une incidence directe ou indirecte pour les collectivités locales,
- d’évaluer la situation financière de la collectivité.

Ce débat n’a pas de caractère décisionnel, il n’y a pas de vote. Il fait néanmoins l’objet d’une délibération pour le contrôle de légalité. L’objectif est d’échanger sur les priorités à retenir en investissement, et aussi sur la politique à mener en fonctionnement, notamment en ce qui concerne la fiscalité, en tenant compte des données économiques connues au jour du débat.

Ce débat est un acte éminemment politique, il préfigure les priorités qui seront affinées et retenues dans le Budget Primitif.

Des éléments d'analyse financière, intégrant les concours financiers de l'Etat, l'évolution des bases de la fiscalité, les dépenses de fonctionnement, la masse salariale, l'endettement, le poids des investissements et les objectifs de fiscalité seront proposés à l'examen du conseil municipal, et soumis à débat.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, **PREND ACTE** des principales orientations budgétaires pour l'exercice 2016.

Le rapport remis aux Conseillers Municipaux à l'occasion de ce débat est mis en ligne sur le site Internet de la Ville de Valognes - rubrique « actualités ».

Valognes, le 1^{er} mars 2016

LE MAIRE :

Jacques COQUELIN